

<b>Séance</b>	CONSEIL MUNICIPAL
<b>Date - Heure</b>	31 mars 2017
<b>Lieu</b>	Mairie
<b>Session</b>	Publique
<b>Date de la convocation</b>	24 mars 2017

<b>Référence</b>	CM-CR-2017-004
<b>État du document</b>	Validé

<b>Présents</b>	Sylvie BEZANNIER Clémentine BOURBON- - DENIS Jackie FERRE (maire) Lionel GAUTHIER	Claude NIOCHAUT Didier RIVIERE Patrick VABOIS Nicolas VANNEAU
<b>Pouvoirs</b>	Patrick BARDE donne pouvoir à Patrick VABOIS Ludovic NADEAU donne pouvoir à Didier RIVIERE Lydie ZIMMERMANN donne pouvoir à Jackie FERRE	
<b>Absents</b>	Jonathan HUET Laurent DUMONT Corinne LUCAS Josette MATTRAY	
<b>Secrétaire de séance</b>	Clémentine BOURBON--DENIS	
<b>Secrétaire de mairie</b>	Viviane HUGUET Virginie CARTON	
<b>Début de séance</b>	20H29	
<b>Fin de séance</b>	23H10	

## ORDRE du JOUR

01 - Ouverture de séance.....	02
02 - Approbation du CR de la dernière séance en date du 22/2/2017.....	02
03 – Délégation de Monsieur le Maire.....	02
04 – Compte administratif 2016 - compte de gestion 2016 et affectation du résultat .....	02
05 – Vote des taxes communales 2017.....	02
06 – Subvention au CCAS pour 2017.....	03
07 – Budget primitif 2017.....	03
08 – Subventions.....	04
09 – Adhésion à la Fondation du Patrimoine.....	07
10 – Complément de la numérotation de la rue St Mathurin à Boinville au Chemin.....	08
11 – Rosière 2017.....	08
12 - Informations des différents départements communaux .....	08
13 – Clôture de séance.....	08



Monsieur le Maire procède à l'appel des élus et donne les pouvoirs qu'il a en sa possession, Patrick BARDE donne pouvoir à Patrick VABOIS, Ludovic NADEAU donne pouvoir à Didier RIVIERE, Lydie ZIMMERMANN donne pouvoir à Jackie FERRE

8 membres sont présents, le quorum est atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

## 01. Ouverture de séance – Désignation d'un secrétaire

### DELIBERATION 2017-025B

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de secrétaire de séance.  
Clémentine BOURDON--DENIS accepte le poste.

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal

## 02. Approbation du compte rendu de la séance en date du 22 février 2017

### Délibération 2017-026B

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le dernier compte rendu du 22 février 2017.  
Aucune remarque n'étant faite.

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal

## 03. Délégation de Monsieur le Maire

### Délibération 2017-027B

Conformément à la délibération 2014-32 du 28 mars 2014, Monsieur le Maire informe les membres du conseil sur les délégations de signatures.

#### Décision 2017-06

Arrêté individuel d'alignement, Impasse des Feux de la St Jean

#### Décision 2017-07

Contrat d'assurance du personnel des collectivités, garanties statutaires, avec Groupama

#### Décision 2017-08

Compromis de vente entre la commune de Prunay le Gillon et la SAEDEL

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal

## 04. Compte administratif et compte de gestion 2016 et affectation du résultat

### Délibération 2017-028B

Monsieur le Maire présente aux membres le compte administratif 2016 de la commune.

SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	556 382,87€	DEPENSES	620 807,98€
RECETTES	411 885,52€	RECETTES	960 358,04€
DEFICIT	- 144 497,35€	EXCEDENT	339 550,06€

Affectation du résultat en recettes d'investissement au compte 1068 : 144 497,35€

Report en dépenses d'investissement au compte 001 : 144 497,35€

Report en recettes de fonctionnement au compte 002 : 195 052,71€

Conformément à la loi, Monsieur le Maire quitte la séance et passe la présidence au doyen de séance, Claude NIOCHAUT.

Après débat, les membres du conseil municipal :

- **DONNENT** quitus à Monsieur le Maire pour sa bonne gestion
- **APPROUVENT** le compte administratif 2016 et le compte de gestion de Monsieur l'agent comptable.
- **PRECISENT** que ces 2 documents sont conformes.
- **APPROUVENT** l'affectation du résultat

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal

Monsieur le Maire revient présider la séance

## 05. Taxes communales 2017

Une commission de finances a eu lieu le 28 mars dernier où ont été abordées les taxes communales pour 2017. Monsieur le Maire propose plusieurs scénarios.

**Scénario 1**

TAXES	BASE	TAUX 2016 - %	VARIATION DE 0%	PRODUIT
TAXE D'HABITATION (TH)	1 056 000	10,25	10,25	108 240,00 €
TAXE FONCIERE BATI (TFB)	647 000	20,47	20,47	132 440,90 €
TAXE FONCIERE NON BATI (TFNB)	255 000	26,85	26,85	68 467,50 €
<b>TOTAL</b>				<b>309 148,40 €</b>

**Scénario 2**

TAXES	BASE	TAUX 2016 - %	VARIATION TAUX	%	PRODUIT
TAXE D'HABITATION (TH)	1 056 000	10,25	2%	10,46	110 404,80 €
TAXE FONCIERE BATI (TFB)	647 000	20,47	1%	20,67	133 765,31 €
TAXE FONCIERE NON BATI (TFNB)	255 000	26,85	1%	27,12	69 152,18 €
<b>TOTAL</b>					<b>313 322,28 €</b>

**Scénario 3**

TAXES	BASE	TAUX 2016 - %	VARIATION TAUX	%	PRODUIT
TAXE D'HABITATION (TH)	1 056 000	10,25	2%	10,46	110 404,80 €
TAXE FONCIERE BATI (TFB)	647 000	20,47	2%	20,88	135 089,72 €
TAXE FONCIERE NON BATI (TFNB)	255 000	26,85	2%	27,39	69 836,85 €
<b>TOTAL</b>					<b>315 331,37 €</b>

**Délibération 2017-029B**

Monsieur le Maire propose de mettre au vote chaque scénario.

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
Scénario 1	3	0	8
Scénario 2	6	1	4
Scénario 3	2	0	9

Après débat, le conseil municipal :

- **DECIDE** de retenir le scénario 2
- **FIXE** le taux des taxes communales pour 2017 à :
  - taxe d'habitation 10.46%
  - taxe foncière bâti 20.67%
  - taxe foncière non bâti 27.12%

ADOPTÉ par 6 voix pour, 1 voix d'abstention et 4 voix contre

## 06. Subvention au CCAS pour 2017

**Délibération 2017-030B**

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour verser au CCAS de Prunay le Gillon la somme de 25 000€ pour l'année 2017.

Monsieur le Maire précise que cette somme de 25 000€ est inscrite au budget primitif 2017.

Monsieur le Maire donne des précisions concernant l'affectation de cette somme notamment le transfert des salaires de l'agent et du secrétariat ; les frais de gestion ; les frais du véhicule et les frais de fonctionnement.

Après débat, le conseil municipal :

- **DECIDE** de verser la somme de 25 000€ au CCAS de Prunay le Gillon pour son fonctionnement.

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal

## 07. Budget 2017

Monsieur le rappelle les projets 2017, qui pour certains, peuvent prétendre à subventions :

Acquisition d'un véhicule	construction d'une médiathèque
Travaux de mise aux normes de l'école	réfection de voirie
Sécurisation des bâtiments	signalisation routière
Reliure registre communaux	curage de la mare de la poste

Acquisition d'ordinateurs

**Délibération 2017-031B**

Monsieur le Maire présente le budget 2017 de la commune au conseil municipal.  
Monsieur le Maire précise que le budget est présenté par chapitre et que chaque section, investissement et fonctionnement, est en équilibre entre les recettes et les dépenses.

Section d'investissement

Recettes 1 243 811,35€  
Dépenses 1 243 811,35€

Section fonctionnement

Recettes 912 391,71€  
Dépenses 912 391,71€

Après débat, le conseil municipal :

- **VOTE** le budget primitif 2017 par chapitre

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

## 08. Subventions

Monsieur sollicite le conseil municipal pour des demandes de subventions à plusieurs partenaires, à savoir le Département, Chartres Métropole, la Préfecture et le Conseil Régional.

**Délibération 2017-032B**

Objet : **CONSTRUCTION ET EXTENSION BATIMENT SCOLAIRE DANS LE CADRE D'UN PROJET STRUCTURANT – TRANCHE 1**

Coût du projet Travaux : 189 000.00€HT 226 800.00€TTC

	%	HT
ETAT – DETR	30 %	56 700.00€
CONSEIL REGIONAL		
CONSEIL DEPARTEMENTAL – FDI	30% de 50 000€	15 000.00€
MINISTERE		
CHARTRES METROPOLE – FONDS DE CONCOURS	17.93%	34 068.00€
FONDS SPECIAUX		
REGIE		
FRANCE TELECOM		
DRAC		
AUTRES		
EMPRUNT		
AUTO FINANCEMENT		83 232.00€
<b>TOTAL</b>		189 000.00€

Après débat, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

**Délibération 2017-033B**

Objet : **CONSTRUCTION ET EXTENSION BATIMENT SCOLAIRE DANS LE CADRE D'UN PROJET STRUCTURANT – T1 ET T2**

Coût du projet Travaux : 340 000.00€HT 408 000.00€TTC

	%	HT
ETAT – DETR	30 %	102 000.00€
CONSEIL REGIONAL		
CONSEIL DEPARTEMENTAL – FDI		30 000.00€
MINISTERE		
CHARTRES METROPOLE – FONDS DE CONCOURS		34 068.00€
FONDS SPECIAUX		
REGIE		
FRANCE TELECOM		
DRAC		
AUTRES		
EMPRUNT		
AUTO FINANCEMENT		173 932.00€
<b>TOTAL</b>		340 000.00€

Après débat, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention

↳ **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

**Délibération 2017-034B**

Objet : **AMENAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORTS DANS LE CADRE DU CONTRAT REGIONAL D'AGGLOMERATION 2018-2022**

Coût du projet Travaux : 118 900.00€HT 142 680.00€TTC

	%	HT
ETAT – DETR		
CONSEIL REGIONAL	20%	23 780.00€
CONSEIL DEPARTEMENTAL – FDI	30%	35 670.00€
MINISTERE		
CHARTRES METROPOLE – FONDS DE CONCOURS	10%	11 890.00€
FONDS SPECIAUX		
REGIE		
FRANCE TELECOM		
DRAC		
AUTRES		
EMPRUNT		
AUTO FINANCEMENT		47 560.00€
<b>TOTAL</b>		<b>118 900.00€</b>

Après débat, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

**Délibération 2017-035B**

Objet : **REFECTION DE VOIRIE – CHEMIN RURAL N°32 – OUCHES DU MIDI**

Coût du projet Travaux : 26 010.00€HT 31 212.00€TTC

	%	HT
ETAT – DETR		
CONSEIL REGIONAL		
CONSEIL DEPARTEMENTAL – FDI	30%	7 803.00€
MINISTERE		
CHARTRES METROPOLE – FONDS DE CONCOURS	30%	7 803.00€
FONDS SPECIAUX		
REGIE		
FRANCE TELECOM		
DRAC		
AUTRES		
EMPRUNT		
AUTO FINANCEMENT		10 404.00€
<b>TOTAL</b>		<b>26 010.00€</b>

Après débat, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

**Délibération 2017-036B**

Objet : **CURAGE DE LA MARE DE LA POSTE**

Coût du projet Travaux : 8 497.00€HT 10 197.00€TTC

	%	HT
ETAT - DETR		
CONSEIL REGIONAL		
CONSEIL DEPARTEMENTAL – FDI		
MINISTERE		
CHARTRES METROPOLE – FONDS DE CONCOURS	50%	4 249.00€
FONDS SPECIAUX		
REGIE		
FRANCE TELECOM		
DRAC		
AUTRES		
EMPRUNT		
AUTO FINANCEMENT		4 248.00€
<b>TOTAL</b>		<b>8 497.00€</b>

Après débat, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

**Délibération 2017-037B**

Objet : **SIGNALISATION ROUTIERE**

Coût du projet Travaux : 5 313.00€HT 6 376.00€TTC

	%	HT
ETAT – DETR		
CONSEIL REGIONAL		
CONSEIL DEPARTEMENTAL – FDI	30%	1 594.00€
MINISTERE		
<b>CHARTRES METROPOLE – FONDS DE CONCOURS</b>	<b>30%</b>	<b>1 594.00€</b>
FONDS SPECIAUX		
REGIE		
FRANCE TELECOM		
DRAC		
AUTRES		
EMPRUNT		
AUTO FINANCEMENT		2 125.00€
<b>TOTAL</b>		<b>5 313.00€</b>

Après débat, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal

**Délibération 2017-038B**

Objet : **ACQUISITION D'UN VEHICULE TECHNIQUE**

Coût du projet Travaux : 15 000.00€HT 18 000.00€TTC

	%	HT
ETAT – DETR		
CONSEIL REGIONAL		
CONSEIL DEPARTEMENTAL – FDI		
MINISTERE		
<b>CHARTRES METROPOLE – FONDS DE CONCOURS</b>	<b>50%</b>	<b>7 500.00€</b>
FONDS SPECIAUX		
REGIE		
FRANCE TELECOM		
DRAC		
AUTRES		
EMPRUNT		
AUTO FINANCEMENT		7 500.00€
<b>TOTAL</b>		<b>15 000.00€</b>

Après débat, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal

**Délibération 2017-039B**

Objet : **ACQUISITION D'ORDINATEURS**

Coût du projet Travaux : 2 665.00€HT 3 198.00€TTC

	%	HT
ETAT – DETR		
CONSEIL REGIONAL		
CONSEIL DEPARTEMENTAL – FDI		
MINISTERE		
<b>CHARTRES METROPOLE – FONDS DE CONCOURS</b>	<b>50%</b>	<b>1 332.00€</b>
FONDS SPECIAUX		
REGIE		
FRANCE TELECOM		
DRAC		
AUTRES		
EMPRUNT		
AUTO FINANCEMENT		1 333.00€
<b>TOTAL</b>		<b>2 665.00€</b>

Après débat, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal

**Délibération 2017-040B**

Objet : **RELIURE DES REGISTRES COMMUNAUX AU TITRE DE L'ENVELOPPE  
COMPLEMENTAIRE REHABILITATION DU PATRIMOINE – FONDS DE CONCOURS –  
CHARTRES METROPOLE**

Coût du projet Travaux : 1 979.00€HT 2 375.00€TTC

	%	HT
ETAT – DETR		
CONSEIL REGIONAL		
CONSEIL DEPARTEMENTAL – FDI		
MINISTERE		
<b>CHARTRES METROPOLE – FONDS DE CONCOURS AU TITRE DE L'ENVELOPPE COMPLEMENTAIRE REHABILITATION DU PATRIMOINE</b>	<b>50%</b>	<b>990.00€</b>
FONDS SPECIAUX		
REGIE		
FRANCE TELECOM		
DRAC		
AUTRES		
EMPRUNT		
AUTO FINANCEMENT		989.00€
<b>TOTAL</b>		<b>1 979.00€</b>

Après débat, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

**Délibération 2017-041B – OCCE (coopérative scolaire)**

Monsieur le Maire a reçu en date du 17 mars une demande de subvention de la coopérative scolaire pour l'année 2017 pour un montant de 1 500 euros.

Monsieur le Maire précise qu'en 2016, 1500 euros ont été versé à la coopérative scolaire.

Monsieur le Maire précise que les 1 500€ correspondent à 300€ par classe soit 300€ x 5 classes.

Après débat, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser la subvention de 1 500€ à la coopérative scolaire pour l'année 2017

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

**Délibération 2017-042B – LA BANQUE ALIMENTAIRE**

Monsieur le Maire a reçu en date du 17 mars une demande de subvention de la Banque Alimentaire d'Eure et Loir.

Cette subvention assurerait la continuité des missions de partage et de solidarité au service des personnes démunies ou en situation précaire.

Après débat, le conseil municipal :

- **REJETTE** la demande de la banque alimentaire

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

**Délibération 2017-043B – ATD**

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour annuler l'adhésion à l'ATD,

L'Agence Technique Départementale (ATD) apporte une assistance technique, juridique et financière, aux collectivités euréliennes qui le souhaitent, dans les domaines de l'assainissement, de l'ingénierie routière et de l'instruction du droit des sols.

La commune de Prunay le Gillon n'a pas besoin de cette assistance.

Après débat, le conseil municipal :

- **ANNULE** l'adhésion à l'ATD

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

## 09. Adhésion à la Fondation du Patrimoine

**Délibération 2017-044B**

Monsieur le Maire a reçu en date du 8 mars dernier un courrier de la Fondation du Patrimoine concernant l'adhésion 2017.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a été adhérente à la fondation pour les années 2013 – 2014 et 2015.

Le montant de la cotisation pour 2017 est de 120€ (commune de moins de 2000 habitants).

Après débat, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à adhérer à la fondation du patrimoine et verser la somme de 120€ correspondante à la strate de Prunay le Gillon

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

## 10. Complément de la numérotation de la rue St Mathurin à Boinville au Chemin

### Délibération 2017-045B

Vu la délibération 2016-034 du 15 avril 2016 concernant un complément de numérotation de la rue St Mathurin à Boinville au Chemin,

Monsieur le Maire sollicite le conseil pour une nouvelle attribution, à savoir :

- La parcelle AI105, reste 4
- La parcelle AI104, devient 4bis
- La parcelle AI 106, devient 4ter
- La parcelle AI19, reste 6

Après débat, le conseil municipal :

- **CONFIRME** la nouvelle numérotation ci-dessus

 **ADOpte** à l'unanimité par le conseil municipal

## 11. Rosière 2017

Monsieur le Maire a fait appel à candidature pour la Rosière 2017 à 14 jeunes filles.

Les candidates avaient jusqu'au 27 mars 2017.

Monsieur le Maire retrace la liste des anciennes Rosière.

A ce jour, une candidature s'est fait connaître par téléphone.

Dans l'attente du courrier, ce point sera revu au prochain conseil municipal

## 12. Informations des différents départements communaux

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

### - **Condamnation**

Règlement par une habitante (Ymorville) suite à une condamnation pour travaux illégaux

### - **Mairie d'Allonnes**

Approbation de la modification simplifiée du PLU. Le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie et à la Préfecture.

### - **Orange**

Abandon des démarches pour la reprise de la cabine téléphonique

### - **Fondation du Patrimoine**

Remise de plaque « Fondation du Patrimoine » le 23 mars au Conseil Régional d'Orléans

### - **Repas des Aînés**

Le dimanche 30 avril à la salle polyvalente à partir de 12 heures.

### - **Les Pruniers de France**

Le weekend end de la Pentecôte (2 au 5 juin) à Pruniers en Sologne (41200)

Monsieur le Maire laisse la parole aux élus :

Sylvie BEZANNIER informe :

- pour le repas des aînés : rappel des conditions : avoir plus de 65 ans et être inscrit sur la liste électorale depuis plus d'un an

Nicolas VANNEAU indique :

- le nettoyage de la commune en partenariat avec Chartres Métropole aura lieu le 13 mai. Les inscriptions sont jusqu'au 7 avril.

## 13 Clôture de séance

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures 10.